

Discours vs texte

Sihem Hasni*

Université de Misurata - Libye

Dans cet article, nous procédons à une étude qui nous permet de faire la distinction entre la notion de *discours* et celle de *texte*. Quelque soit la perspective adoptée, l'opposition discours / texte reste aujourd'hui souvent réaffirmée.

Préciser la nature du texte et le définir consiste à le mettre en opposition avec le discours et *vice versa*. Les conceptions actuelles les plus répandues considèrent que le concept de texte est l'une des dimensions constitutives de discours et que le concept de discours a pu se développer à partir de celui de texte. Nous sommes cependant en droit de nous interroger sur la nature véritable du concept de texte. Dans ce cas, il nous est nécessaire de l'étudier en rapport avec le terme de discours.

I. Les plans de la dichotomie *texte / discours*

Selon la conception de D. Slakta (1975 : 31), La dichotomie texte / discours a donné naissance à deux plans parallèles : celui de la signifiante qui est « *un système de règles linguistiques formelles sur la structure morphème/phrase/texte* », et celui de la signifié qui est « *un ensemble de normes sociales concrètes* » dont l'application au niveau de la signifiante produit la structure « *mot/énoncé/discours*¹ ».

Ce double plan qui peut être schématisé ainsi :

¹ D. Slakta (1975 : 30-40), « L'ordre du texte », *Études de linguistique appliquée*, 19.

Plan de la signifiante [système de règles linguistiques formelles]	Plan de la signification [ensembles de normes sociales concrètes]
Texte Phrase Morphème	Discours énoncé mot

remet le texte hors de la linguistique structurale traditionnelle à travers le plan de la signification au niveau duquel opère la cohérence. On distingue alors le texte «objet formel abstrait» du discours «pratique sociale concrète». Par ailleurs, ce linguiste conçoit le texte comme lieu de la «signifiante» et le discours comme lieu de la «signification». Cette conception de texte et de discours conduit à voir un assemblage de formes textuelles et l'interprétation de cet assemblage passe par la reconstitution d'un discours pouvant les produire.

Une seconde opposition apparaît et celle qui concerne la nature même des phénomènes : le texte est conçu comme un objet, un «document» alors que le discours contient une dimension processuelle, comme le laisse entendre la nature déverbiale du nom «communication». Il est intéressant de noter que la seconde opposition semble souvent assez retenue en linguistique².

II. Les réflexions d'autres linguistes

Si nous pensons aussi à d'autres réflexions telles que celles présentées dans Brow & Yule (1983 : 23-25), Brown & Yule (1983 : 6) et dans Cornish (1999 : 33), nous constatons trois points : le premier oppose le texte en tant que produit « *text-as-product view* » au discours en tant que processus « *discourse-as-process view* » qui le fabrique. Le second et le troisième s'intéressent tout d'abord au texte. Le second le définit comme « *the verbal record of a communicative act* » et le troisième comme « *the phonologically transcribable product of everyday language behaviour* » (Lyons 1977 : 631 ; cité dans Cornish 1999 : 33). Cette conception est

² A titre d'exemple, on pensera à Grize 1981, Adam 1990, Cornish 1990 ou encore Apothéloz 1995.

exprimée de manière explicite par Cornish (1990 : 82) : « *le texte est la trace enregistrée d'un acte de communication (d'une énonciation) donnée, qu'il ait eu lieu au moyen de la forme parlée ou écrite ; au niveau de celle-là, il comprend non seulement le contenu verbal des énoncés produits, mais également le contour intonatif, les emphases, et tout l'ensemble des signes paralinguistiques mis en jeu au cours de l'acte en question. Au niveau de celle-ci, il se compose, en plus du contenu verbal, de l'ensemble des signes de ponctuation et des phénomènes typographiques tels que la mise en page, l'emploi d'italiques, et la présence de graphiques, d'images ou de photos* ».

En nous basant sur ces définitions, nous notons que s'il est vrai que le concept de discours est historiquement second par rapport à celui de texte, un texte donné constitue une trace d'un discours. Une vision pareille semble cependant contradictoire par rapport à celle qui présente le texte comme un élément impliqué dans la construction du discours ; c'est par exemple la position adoptée par Prince (1981 : 235) qui présente le texte comme un « *set of constructions from a speaker to a hearer on how to construct a particular discourse model* », par Cornish (1990 : 82) qui postule qu'« *en tant que tel, le texte représente un vivier d'indices qui va permettre à l'interlocuteur ou au lecteur de reconstruire le discours que le locuteur ou le scripteur, selon toute probabilité, aura construit dans le cas de l'interlocuteur, il s'agirait alors d'une conversation ou d'une forme de dialogue, et donc d'une construction mutuelle du discours en question* », et même par Gumpey 1992, qui parle de « *contextualization cues* ».

A en croire ces définitions, deux conceptions de la notion de texte semblent s'opposer : « le texte-trace » et le « texte-indice ». Cette dualité pourra être prise en compte dans la mesure où nous prenons en considération l'aspect dynamique de discours : considérant que le discours évolue dans le temps, le texte peut bien être la trace d'un discours à l'instant t et servir d'indice pour l'évolution de ce même discours à l'instant $t+$. Le phénomène de texte est donc défini en fonction de sa temporalité.

III. Le discours et ses aspects

Le discours qui peut être appréhendé par opposition au texte comme « *a communicative act* » (Brown & Yule 1983 : 6), « *everyday language*

behaviour » (Lyons 1977 : 631 ; cité dans Cornish (1999 : 33) ou encore tel qu'« *un acte de communication* » Cornish (1990 : 82) est conçu en tant que processus.

Si nous nous arrêtons sur la définition donnée par Cornish 1990, nous notons que les choses se compliquent. En effet, il est question dans cette définition de «construire», de «reconstruire» et même de construire «mutuellement» le discours. Ce discours que l'on construit et l'on reconstruit n'est plus le discours «*acte de communication*» mais le discours envisagé dans une perspective plus cognitive et conçu comme une activité d'interprétation.

Cornish 1990 et plus particulièrement Cornish 2003a montrent bien cette dualité de la notion de discours perçu à la fois comme acte de communication et comme activité d'interprétation. Il propose trois définitions, d'abord la définition suivante : « *Discourse: the hierarchically structured, situated sequence of indexical, utterance and illocutionary acts carried out in pursuance of some communicative goal, as integrated within a given context.* » (Cornish 2003a: 3)

Ensuite et dans une page plus loin, après avoir explicité le terme de texte, l'auteur définit le discours ainsi : « *discourse, on the other hand, designates the outcome of the hierarchically structured, mentally represented sequences of utterance, illocutionary and indexical acts which the participants are engaging in as the communication unfolds* ». (Ibid: 4)

La troisième définition est mentionnée à la page suivante : « *The situated construction and interpretation of a message via a given text relative to some context, in terms of the speaker's or writer's intentions* ». (Ibid:5)

Ces trois définitions nous montrent bien que le discours a des aspects multiples. Ainsi, la première définition conforte la conception classique de « discours-acte de communication » inspirée de l'approche pragmatique de la communication, fondée sur la théorie des actes de langage et centrée sur le locuteur. Les deux autres sont issues d'une position cognitive : la seconde repose sur une question de représentation mentale ; elle considère le

discours comme la résultante « *the outcome* » d'une suite d'actes représentés mentalement, quant à la troisième, elle repose sur une question d'interprétation des actes de communication. Le discours est donc conçu comme un processus de construction et d'interprétation d'un message et non tout simplement comme une activité de production de la part du locuteur.

S'il est vrai que la nature du concept de discours est fondamentalement complexe puisqu'il se développe dans de nombreuses dimensions, il demeurera un phénomène qui implique une activité langagière multidimensionnelle mêlant les dimensions strictement linguistique, pragmatique et cognitive ; un lieu d'informations linguistiques, textuelles et situationnelles, structuré linguistiquement, situé et appréhendée dans un cadre cognitif.

Étant donné qu'une définition unique de discours est difficile à concevoir, et que nous n'avons pas d'arguments majeurs pour soutenir le concept de discours, nous n'écartons pas les définitions signalées plus haut, cependant, nous proposons une définition qui nous semble pertinente et qui peut constituer en quelque sorte la voie d'une solution intermédiaire au problème du statut de discours ; cette solution consiste à penser le discours comme un phénomène complexe de l'activité communicationnelle dont l'architecture repose sur des éléments linguistiques, textuelles, situationnelles, et psychologiques impliquant les aspects cognitifs, sociaux et affectifs des participants à l'interaction. Autrement dit, le discours est multidimensionnel. Quelle sera donc la place du texte, document écrit, dans cet objet qui contient un nombre variable d'autres dimensions ?

Étudier le texte, c'est déterminer donc, les unités constitutives et les catégories formelles et non formelles qu'il renferme, c'est ainsi qu'il est nécessaire de décrire comment ses catégories fonctionnent et en donner un modèle taxinomique. Cette détermination concerne trois éléments essentiels : la forme, la structure du texte, et son contenu. Ces trois éléments se conditionnent réciproquement pour construire un tout cohésif et cohérent qui est le texte. Ainsi conçu le texte sera donc une forme linguistique d'une certaine complexité, un « matériel verbal » dans un message et une « forme d'existence des éléments linguistiques dans l'acte de communication ».

Le texte écrit est donc la production écrite d'un scripteur à travers laquelle il conçoit un ensemble d'instructions qu'il faut respecter. Il dépasse le cadre de la phrase puisqu'il recouvre une unité plus large et permet à certains phénomènes linguistiques d'être analysés comme le souligne Coirier et alii (1996 : 6) « *la pertinence du niveau texte apparaît clairement dans le fait que le statut et le fonctionnement de certaines unités linguistiques (pronoms, connecteurs, temps du verbe) ne peuvent absolument pas s'appréhender au niveau de la phrase* ».

Le texte appartient donc au discours, alors que le discours est le texte en situation, il est relié à un acte communicatif qui recourt à une langue. Le texte est l'«objet formel abstrait» et le discours est une «pratique sociale concrète» (Denis Slakta, 1976 : 30).

Ce travail sur les termes de texte et de discours nous conduit à concevoir deux conceptions de texte et deux de discours. Si nous partons d'une distinction consensuelle entre «texte-produit» et «discours-processus», nous aboutissons d'une part à un «texte-trace» ou un «texte-indice», et d'autre part à un «discours de communication» ou un «discours-processus d'interprétation», ce qui cause un problème pour donner une vision unifiée d'un objet «discours» homogène ou d'un objet texte.

De tout ce qui vient d'être dit, l'idée essentielle qui en émerge est que tout texte appartient à un discours. Pour notre part, nous pouvons préciser que l'incidence des pratiques sociales sur les codifications linguistiques va s'orienter vers le genre, c'est ce qui rattache un texte à un discours. Ce dernier se forme, évolue et tend à disparaître avec la pratique sociale qui l'a généré.

Conclusion

Nous pouvons donc retenir, et cela a été notre objectif que le texte qu'il soit «texte-indice» ou «texte-trace» ; un «document» ou une dimension discursive est un objet qui est mené sur des données textuelles attestées dans un cadre textuel présentant une série de propriétés linguistiques intrinsèques situées et appréhendées dans un cadre textuel : connecteurs, anaphores, déterminants, structures thématiques et rhématiques, contrairement au discours qui évolue. Il est utile que toute approche textuelle prend

en compte la dimension discursive puisque chaque point de vue textuel met en relation une dispersion d'indices linguistiques ainsi qu'extralinguistiques qui replace chaque détail dans l'ensemble qui le fonde.

Références bibliographiques

1. Brown, G., Yule, G. (1983). *Discourse analysis*, Cambridge, Cambridge University Press.
2. Coirier, P et alii, (1996). *Psycholinguistique textuelle, approche cognitive de la compréhension et de la production des textes*, A. Colin.
3. Corblin, F. (1990). « Typologie des reprises linguistiques : l'anaphore nominale », In M. Charolles, S. Fisher, & J. Jayez (Eds.), *Le discours : Représentations et interprétations*, 227-242. Nancy : P.U.N.
4. Cornish, F. (2003). « Types de relations de discours entre énoncés : interactions avec l'anaphore transphrastique, *Unité(s) du texte* », *Cahier du CRISCO* 12, 69-84. D. Legallois (éd.), Université de Caen.
5. Gumperz, J. J. and Hymes, D. (eds.). (1972). « Introduction » in Directions in *Sociolinguistics : The Ethnography of communication*, 1-25. New York : Holt, Rinehart, and Winston. Rpt. Oxford : Blackwell, 1986.



*Sihem Hasni est enseignant chercheur en Linguistique - Département de Français - Faculté des Lettres - Université de Misurata - Libye & Université de Gafsa - Tunisie

